

MAIRIE
30440 ST
MARTIAL
TÉL ET FAX :

04 67 81 30 82
09 61 50 57 48

*Le progrès n'est que
l'accomplissement
des utopies.*

Oscar Wilde



Sommaire :

Conseil du 30 mars
Conseil du 10 avril
Conseil du 25 avril
Réunion du 25 mai
Conseil du 20 juin
Informations diverses



Vos articles, vos réflexions seront les bienvenus pour le prochain bulletin et sont à déposer en Mairie

Bulletin municipal Saint Martial



Editorial

Premier bulletin de cette nouvelle mandature, c'est un de nos engagements de tenir au plus près de l'information les habitants de notre village.

Beaucoup de choses promises, nous verrons il nous reste 5 ans et 7 mois pour faire !

La 1ère tranche de collecte d'assainissement se termine et nous sommes vraiment contents, notre village va retrouver enfin une physionomie normale.

Avec l'été, chacun va pouvoir profiter des festivités qui s'annoncent et nous allons retrouver avec plaisir les résidents secondaires.

Beaucoup de changements s'annoncent (réforme territoriale, transfert de compétences vers la communauté de communes etc...), laissons passer l'été nous en reparlerons plus précisément à la rentrée. Bon été à tous !

Françoise Jutteau

Conseil municipal du 30 mars 2014

Comme le prévoit la loi, le conseil municipal de ce jour était consacré à l'élection du maire et des adjoints :

Après le cérémonial en usage à cette occasion Claude Itier a déclaré installer le nouveau conseil municipal .

Il a ensuite été procédé à l'élection du Maire :

Françoise Jutteau a obtenu 11 voix

S'en est suivie l'élection des adjoints :

1ère adjointe : Nicole Clément ayant obtenu 11 voix

2ème adjoint : Alain Itier ayant obtenu 10 voix

Par mesure d'économie le poste de 3ème adjoint est supprimé, et pourra être mis en place si le besoin s'en fait sentir.



De gauche à droite :

Françoise Rigolio, Nicole Clément, Yannick Gottigny, Françoise Jutteau, Alain Itier, Isavelle Roux, Alain Combes, Jacques Thédenat, Florence Pinctard, Cyril Vignal, Guillaume Sauzet

Après le discours du maire, cette élection s'est clôturée par le pot de l'amitié, de nombreuses personnes étaient présentes pour féliciter les nouveaux élus ! Lors de ce moment, Claude Bernard et les anciens conseillers présents ont tenu à adresser à Claude Itier leurs remerciements et un hommage.

Compte rendu du conseil municipal du 10 avril 2014

Délégués au sein du SIVOM

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les délégués représentant la commune de St Martial au sein du Sivom de Sumène :

Délégués titulaires :

Itier Alain

Clément Nicole

Délégués suppléants :

Gottigny Yannick

Combes Alain

Voté à l'unanimité

Délégués au sein du Sivu Ganges le Vigan

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les délégués représentant la commune de St Martial au sein du Sivu Ganges Le Vigan :

Délégué titulaire : Combes Alain

Délégués suppléants : Jutteau Françoise

Voté à l'unanimité

Délégués au sein du Syndicat mixte à cadre départemental d'électricité

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les délégués représentant la commune de St Martial au sein du syndicat mixte à cadre départemental d'électricité du Gard :

Délégués titulaires :

Jutteau Françoise

Itier Alain

Délégués suppléants :

Thédénat Jacques

Sauzet Guillaume

Délégués de la commune au sein du Groupement forestier de St Martial

Sont nommées comme représentantes de la commune au sein du groupement forestier :
Jutteau Françoise Clément Nicole

Délégués de la commune au sein de la communauté de communes cévennes gangeoises et suménoises

Comme le prévoit la loi, sont nommées dans l'ordre du tableau de composition du conseil municipal :

Jutteau Françoise

Déléguée titulaire

Clément Nicole

Déléguée suppléante

Délibération fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Considérant que pour la commune de St Martial (moins de 1000 habitants), le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 17%

Considérant que pour une commune de moins de 1000 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint en pourcentage de l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 6.6%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide, avec effet au 01 avril 2014, De fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, des adjoints comme suit :

- maire Jutteau Françoise : 17 % de l'indice 1015 soit 646.25€ brut
- 1^{er} adjoint Clément Nicole : 6.6.% de l'indice 1015 soit 250.90€ brut
- 2^{ème} adjoint : Itier Alain 6.6% de l'indice 1015 soit 250.90€ brut

D'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

De transmettre au représentant de l'Etat dans l'arrondissement la présente délibération

Voté à l'unanimité

Membres de la commission finances

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission finances

Présidée par le maire

Titulaires : Rigolio Françoise, Thédenat Jacques, Combes Alain, Pintard Florence, Clément Nicole

Suppléants: : Gottigny Yannick , Le Charme Roux Isabelle

Membres de la commission marchés publics appels d ' offres

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission marchés publics appels d'offres

Présidée par le maire

Titulaires : Rigolio Françoise, Thédenat Jacques, Itier Alain

Suppléants : Pintard Florence, Sauzet Guillaume

Membres de la commission travaux et urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme les membres de la commission travaux et urbanisme

Présidée par le maire

Titulaires : Itier Alain, Gottigny Yannick, Combes Alain

Suppléants : Thedenat Jacques, Vignal Cyril

Questions diverses

- Lecture d'une demande de la Paroisse concernant, la réparation du marteau de la cloche; la révision de la toiture, la remise aux normes du tableau électrique ainsi que la question de l'accès au bâtiment pour les personnes à mobilité réduite.
- Le conseil discute de possibilités de budgéter certains travaux avec une partie de l'enveloppe prévue pour «le « village de caractère », sachant qu'il faudra attendre les travaux d'assainissement pour pouvoir recevoir cette subvention. Ce qui équivaut à un délai d'un an au moins.
- La question de la taxe pour le raccordement est abordée. Il s'agit de payer 1200€ ou 1500€, suivant les frais déjà payés pour les travaux d'assainissement (voir facture d'eau individuelle). La possibilité d'échelonner le paiement sera votée au prochain Conseil Municipal.
- Les travaux devant la mairie sont à finir, mise en place de piliers et d'un portail. Le Conseil Général donne une subvention de 3500€ pour 7000€ de travaux, mais les travaux doivent être finis au 1er Décembre 2014 et fait par une entreprise. A voir si cette subvention ne peut pas être utilisée pour des travaux plus importants, et faire ceux-ci par les employés communaux.
- Un dallage devant les portes de la nouvelle salle des fêtes doit être prévu, pour éviter de rentrer des graviers dans la salle.
- Les réparations prévues pour la maison Ducros ne peuvent pas être envisagées avant le mois de novembre 2014.

La séance est levée à 21h35.

Problème d'arsenic au village :

La dernière analyse en date du 14/08/2014, nous permet d'utiliser sans crainte l'eau du robinet au village.



Arsenic au Viala : La dernière analyse indique un taux de 18.9, la distribution d'eau en bouteille est donc maintenue.

Conseil municipal du 25 avril 2014

Elections des membres du CCAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne les membres du CCAS :

Membres du conseil municipal

Présidente : Jutteau Françoise

Jacques Thédenat

Isabelle Lecharme Roux

Yannick Gottigny

Nicole Clément

Membres extérieurs

Viviane Guibal

Rose Marie Ducros

Suzette Combes

Agnès Léonard

Geneviève Delahousse

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

En ce début de mandature, il paraît opportun de faire le point sur les éléments structurants de la situation financière de la commune, leurs évolutions passées, leurs perspectives à venir. Le conseil municipal a adopté le budget de l'année 2014.

PRESENTATION DU BUDGET 2014.

1* Explications sur le budget

Le budget d'une commune se décompose en deux sections :

une section de fonctionnement, recettes et dépenses

une section d'investissements, également recettes et dépenses ; une somme dégagée de la section « fonctionnement dépenses » alimente en partie la recette de la

section « investissement »

2* Tour d'horizon sur 2013

En section fonctionnement on constate un excédent de 39.196 € qui vient se cumuler aux excédents antérieurs, reportés en 2013 pour 157.378 € ; soit un excédent disponible de 196.574 €

En section investissements on a en 2013, un déficit de 39.078 € qui sera repris sur le budget de 2014.

3* Endettement

La particularité des communes, c'est un budget séparé pour la gestion de l'eau.

Dans les statistiques de l'endettement de la commune, seuls les chiffres du Budget communal sont pris en compte, sur un équivalent population de 194 habitants (recensement de 2008) ;

|| Ce qui nous donne :

|| Un endettement de 487€/habitant en 2013 (moyenne à 689 pour communes identiques), celle-ci était de 518 en 2012.

|| Mais pour le village, il ne faut pas oublier l'endettement du Budget de l'Eau, qui comprend l'assainissement.

|| En 2012 l'on constate un endettement de 1482 € par habitant sur ce budget

|| En 2013 l'on constate un endettement de 1435€ par habitant sur le dit budget

|| SOIT un TOTAL de :

|| Pour 2012 = 2000 € par habitant

|| Pour 2013 = 1922 € par habitant

|| Et..... Prévision 2014 avec le complément d'emprunt = 2114€

|| En conclusion, il faudra sûrement dans les années à venir, soit autofinancer les travaux d'Eau, soit renégocier la dette s'il y a lieu en fonction des taux en cours et à venir.

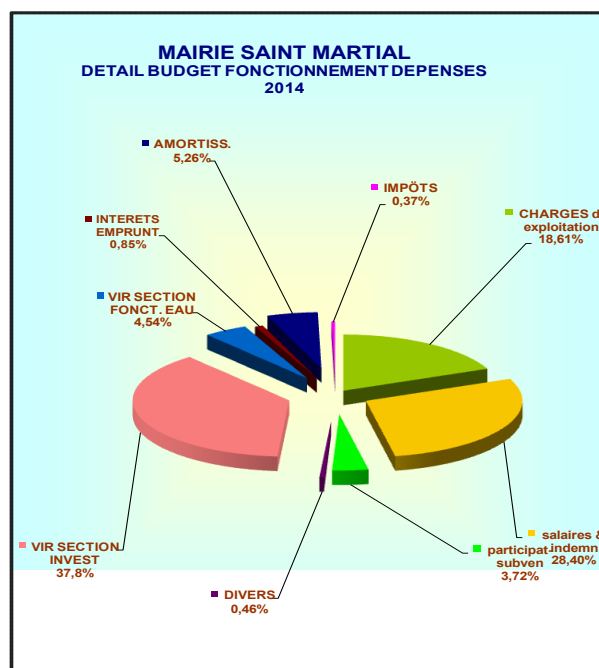
|| Une autre solution, adoptée dans le budget 2014, consiste à affecter de la section de fonctionnement de la commune un virement à la section de fonctionnement du budget de l'eau (en tant que subvention municipale).

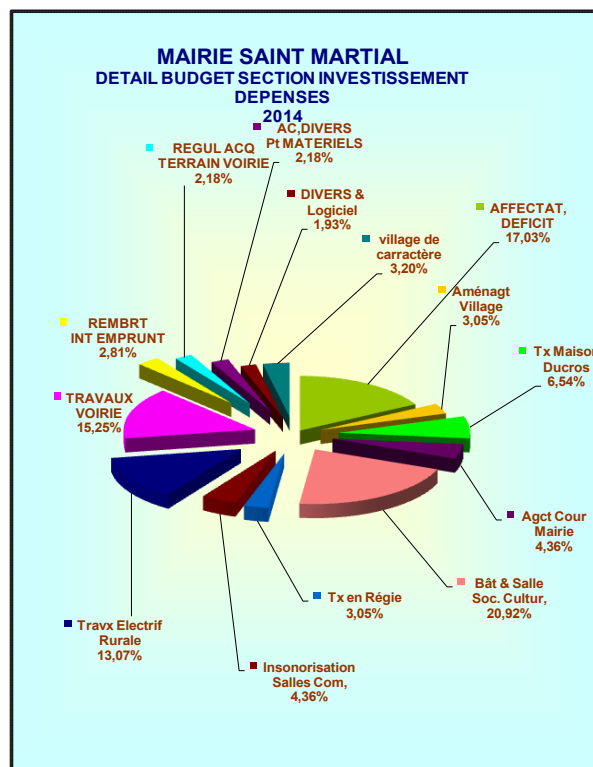
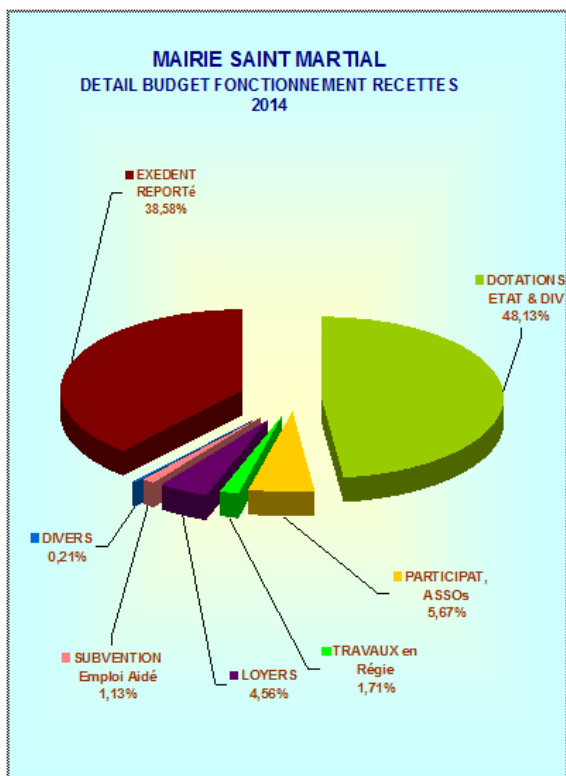
|| Nous pratiquerons le plus économiquement la meilleure méthode après une étude plus poussée sur ces budgets et leurs répercussions sur l'endettement GLOBAL

|| Analyse financière réalisée par Jacques Thédenat

Dépenses de fonctionnement

Les salaires et les indemnités des élus représentent (en 2013) 28.40% du total des dépenses de fonctionnement, et leur évolution dans le temps est bien maîtrisée, comme sont bien maîtrisés les frais généraux de la commune. La seule évolution inquiétante quant à l'avenir concerne les dépenses liées au syndicat incendie et à l'entretien des DFCI. Dans ce domaine, le conseil général n'interviendra plus financièrement sur ce poste, les communes auront donc à leur charge l'entretien des pistes. L'annonce de baisse des dotations d'état fait redouter une baisse de nos recettes.





recettes investissement	
Virement Section Fonctionnement	154 290
Amortissement	21 460
Récupération de TVA	9 000
Subvention conseil général	3 500
Divers	2 122
Affect Résultat	39 079
TOTAL	229 451

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le **budget primitif de la commune pour 2014**

Section de fonctionnement	Dépenses et recettes	408 176€
Section d'investissement	Dépenses et recettes	229 451€

Voté à l'unanimité

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le **budget primitif EAU et assainissement pour 2014**

Section d'exploitation	Dépenses et recettes	122 417€
Section d'investissement	Dépenses et recettes	267 980€

Voté à l'unanimité

Indemnité de conseil versée au receveur municipal

Madame le maire, indique que suivant les textes législatifs : « Outre les prestations de caractère obligatoire qui résultent de leur fonction de comptable principal des communes et de leurs établissements publics prévu aux articles 14 et 16 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, les comptables non centralisateurs du Trésor, exerçant les fonctions de receveur municipal ou de receveur d'un établissement public local sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et aux établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, notamment dans les domaines relatifs à :

- L'établissement des documents budgétaires et comptables ;
- La gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie ;
- La gestion économique, en particulier pour les actions en faveur du développement économique et de l'aide aux entreprises ;
- La mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce favorable au versement annuel de l'indemnité de conseil qui sera versée au Receveur Municipal. (pourcentage appliqué par rapport aux dépenses et recettes de l'année).

Prix de l'eau et de l'assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide que compte tenu des charges de la taxe de raccordement qui incombera aux abonnés cette année, il ne sera pas appliqué d'augmentation sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2014.



Dernière minute :

En date du 26 juin 2014, Claude Itier vient de se voir conférer le titre de Maire Honoraire de la commune de St Martial par le Préfet du Gard, pour les services rendus durant quarante ans au sein de la mairie.
A cet effet un hommage lui sera rendu à l'automne afin d'officialiser ce titre.

Taux des taxes directes locales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré vote le taux des taxes pour 2014

Taxe d'habitation 5.08%

Taxe foncière bâti 9.60%

Taxe foncière non bâti 43.68%

Ces taux restent inchangés par rapport aux taux de 2013

Voté à l'unanimité

Questions diverses

Des parents d'élèves demandent une place de parking pour le bus scolaire des primaires, au niveau de la croix (face au restaurant).

Le Maire demande si quelqu'un parmi les conseillers serait volontaire pour les « Terrasses de l'Aigoual », la réunion ayant lieu le mardi 29 avril à Valleraugue. Guillaume SAUZET se porte volontaire.

Une personne est prévue pour le remplacement de Françoise Jutteau au secrétariat de la mairie, il s'agit d'un contrat CAE/CAI, pour lequel un aide de l'état a été accordée à hauteur de 70% du salaire, concernant les personnes de moins de 25 ans, inscrit à Pôle Emploi. Melle Fanny LEONARD étant la seule sur le village correspondant aux critères pour prendre ce poste dès le 1^{er} mai. Ce contrat sera d'un an renouvelable, 1 fois.

La question du ménage des locaux communaux se pose. Mme Viviane GUIBAL avait déposé une demande pour pourvoir ce poste avant le départ de l'ancien maire, M. Claude ITIER.

Sa demande est acceptée par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, il s'agira d'un contrat d'une quinzaine d'heures par mois.

Un devis pour l'achat d'une machine afin de nettoyer la nouvelle salle des fêtes avait été établi avant les élections. Vu, le coût de la machine : 2 500 €, le coût des produits de nettoyage et le fait que Mme GUIBAL, qui a nettoyé la salle n'a mis qu'une heure à le faire, il est décidé que le Conseil Municipal attendra de voir si l'utilité d'une telle machine est avérée, avant tout achat.

Le contrôle au niveau des raccords pluviaux pour l'assainissement est discuté, ainsi que le coût de vidange des fosses individuelles. Il serait peut-être judicieux de prévoir plusieurs vidanges le même jour, afin de faire baisser le coût de la vidange qui s'élève aux environs de 380€.

Le Conseil Municipal se termine sur la prévision nécessaire d'une future réunion, afin d'envisager les différents domaines possibles sur lesquels il serait possible de faire des économies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 22h30

Compte rendu de la réunion de travail du dimanche 25 mai 2014

Objectif : Mise en place des commissions

Présents : Françoise Jutteau, Alain Itier, Yannick Gottigny, Alain Combes, Jacques Thédenat, Cyril Vignal, Isabelle Lecharme -Roux, Florence Pintard, Nicole Clément

Excusés : Guillaume Sauzet, Françoise Rigolio

Règles de fonctionnement:

Les présidents définissent le nombre de personnes qui en font partie, le rythme de fonctionnement de leur commission.

- Ils informent les autres conseillers de la date de leur commission et de l'ordre du jour.
- Font un compte rendu succinct de chacune d'entre elles qu'ils envoient à l'ensemble des conseillers

Commission Travaux Assainissement : Commission permanente ouverte

Président : Alain Itier

Membres élus : Alain Combes

Non élus : Claude Itier, Adrien Salançon, Frédéric Combes

Secrétaire : Fanny Léonard

Objectifs :

1. Résoudre les problèmes techniques autour des installations des particuliers, recenser maison par maison le mode de raccordement nécessaire
2. Faire la liste des personnes pouvant se raccorder dès maintenant, les prévenir
3. Faire la liste des personnes qui seront raccordées dans un deuxième temps, les prévenir
4. Mettre en place une procédure de communication pour prévenir les usagers des aspects techniques et administratifs (article sur le bulletin Municipal ou autre)
5. Mettre en place une réunion publique d'information pour le village dans son ensemble, une visite des installations
6. Définir les conditions de la mise en place de la prochaine étape concernant les tuyaux de collecte dans le village : subventions, délais, faisabilité.

Commission « Embellissement, Propreté, Fleurissement du village »

Commission permanente Ouverte

Présidente : **Nicole Clément**

Membres élus : Isabelle Lecharme -Roux, Yannick Gottigny

Membres non élus : Benoit Causse



Objectifs :

- Sensibiliser la population à la propreté (les chiens errants, les déjections)
- Rappeler les règles de tri des ordures
- Régler le problème des points « noirs » (Le poteau)
- La politique des encombrants
- Réfléchir à une politique de fleurissement (communication, conseils, suggestions)
- Achats de plantes via la mairie
- Réflexion sur le mobilier urbain, les vasques à fleurs, les bancs (suggestions village de caractère)

Commission « Communication »

Commission permanente Ouverte

Présidente : Nicole Clément

Trois sous commissions :

Le Bulletin municipal :

Membres élus : Françoise Jutteau, Florence Pintard, Nicole Clément

« La Gratte et le Sacou »

Membres élus : Florence Pintard, Nicole Clément

Non élus : Anna Maraval

Le site internet

Membres élus : Isabelle Lecharme -Roux, Yannick Gottigny

Non élu : Hélène Deriu Hennault



Commission « Le Marché »
Commission temporaire Ouverte

Présidente : Yannick Gottigny

Membres élus : Cyril Vignal , Isabelle Lecharme -Roux,

Non élus : tous les exploitants agricoles

Objectifs :

- mettre en place avec l'accord des exploitants agricoles avant l'été un marché varié et ouvert
- voir s'il est possible de relancer la fête de l'oignon fin Août

D'autres commissions seront créées à la rentrée, les personnes intéressées pour y participer sont priées de se faire connaître (commission eau, aménagement maison Ducros ,etc...).

Conseil du vendredi 20 juin 2014

Le conseil municipal réuni le 20 juin 2014 désigne le délégué de la commune qui votera pour la désignation du sénateur de notre circonscription en septembre prochain :

Titulaire : Thédenat Jacques

Suppléants : Itier, Alain, Lecharme-Roux OIsabelle, Gottigny Yannick



VISITE DE LA STATION D'ÉPURATION

**Une visite à la station d'épuration s'est déroulée
le mercredi 6 août 2014 à 18 H**

**Les personnes n'ayant pu assister à cette présentation et
désireuses d'obtenir des renseignements peuvent
s'adresser à Alain Itier**

**COMPTE RENDU de la COMMISSION FINANCES
du 10 JUILLET 2014.**

Sont présents :

La Présidente , Jutteau Françoise

Le responsable de la commission ; Jacques THEDENAT,

Les membres titulaires : Nicole CLEMENT, Françoise RIGOLIO, Isabelle LE CHARME
ROUX, Alain COMBES

Le Membre suppléant : Yannick GOTTIGNY

*Jacques THEDENAT expose la situation financière de la commune en date du 3 juillet 2014 à l'aide d'un exposé remis à tous les membres présents de la commission.
Cet exposé est joint en annexe à ce compte rendu.*

La discussion s'engage sur les objectifs de travaux d'ici la fin de l'année. Il est convenu d'une priorité de terminer l'an prochain l'assainissement du village, comme expliqué dans l'exposé, grâce aux réserves de trésorerie liées au gel de certaines réalisations non urgentes.

Mais également au solde de la prévision des travaux d'assainissement inscrit au budget, solde disponible au 3/07 de 67.712 € moins le solde de la facture de l'entreprise « Munoz/Barral » devant avoisiner les 20.000 €.

Ces travaux pourraient débiter au second semestre 2015, pas avant car il faudra attendre le feu vert des subventions, feu vert intervenant à la fin du 1^{er} semestre 2015.

Nicole CLEMENT a ouvert la discussion sur la protection des captages de sources. Il a été convenu de l'importance budgétaire que nous devrions amener à compter de l'an prochain sur la mise en place de ces protections. Des réunions ainsi que des recherches de subventions seront axées sur ce sujet.

Nous procéderons à des demandes de devis pour la rénovation de quelques pièces de la « Maison Ducros » ainsi que pour la sécurité de la bâtisse.

Nous demanderons également la réactualisation du devis de la Sté TRIAIRE sur l'assainissement du centre de St Martial car le précédent devis date de 2012.

A noter que certaines réalisations prises en compte dans celui-ci sont ou seront effectuées par le personnel communal.

La réunion s'est terminée par la visite de la maison Ducros afin d'évaluer l'importance des travaux.

Fin de la réunion à 21h30

Exposé pour la,
COMMISSION FINANCES DU 10 juillet 2014

Vue d'ensemble au 03/07/2014

Trésorerie disponible 101.000 € (après règlement de la tranche de travaux de collecte d'assainissement).

Ce solde de trésorerie concerne l'ensemble des deux budgets (commune +eau)

Les réalisations, dans la section de fonctionnement du budget principal, pour la fin d'année sont conformes aux prévisions votées au budget.

Il nous faut faire une analyse de la section « investissement » de ce même budget ; dans l'optique de se créer des fonds propres pour les prochains investissements d'assainissement « opération centre du village ».

Le devis de 2012 s'élevait à 221.171 € que l'on peut estimer à 250.000 € pour 2015

Sur les estimations on devrait récupérer environ 100.000 € sur le budget 2014 afin de les mettre en réserve d'investissement pour 2015

Cela engendre des sacrifices pour 2014 et 2015 pour d'autres réalisations, mais nous devons couper franc car notre endettement ne permet pas d'emprunter à nouveau à long terme

Nous pourrions utiliser si nécessaire une ligne de crédit dans l'attente du versement du fonds de compensation de la TVA

Exposition du détail des chiffres.

Section Investissement Dépenses réalisées à ce jour 58.991 (solde salle Socio culturelle,+ achat de . matériel)

Dépenses à geler et à récupérer :	* Travaux :	22.000
	* Voirie :	35.000
	* Mais Ducros :	15.000
	* village de car. :	7.500
	* Solde salle S.C.	11.000
		total 90.500

Ces investissements différés permettront de comptabiliser une réserve et de ce fait diminuer le montant du virement de la section fonctionnement dépenses à la section investissement. De ce fait sans déséquilibrer la section de fonctionnement l'on pourra augmenter la subvention municipale au budget de l'eau d'environ 100.000 €.

A noter qu'au budget de l'eau, entre prévisions et réalisations, les travaux actuels étant terminés, il reste un solde positif de 67.712 € à diminuer du solde de l'opération finie, d'environ 20.000 €

De ce fait l'on pourrait démarrer l'exercice 2015 avec un potentiel de plus de 140.000€.

L'opération assainissement village d'environ 250.000 € , démarrerait en septembre 2015, après accord des subventions de la préfecture et du conseil général (env 60% de 250.000= 150.000).

Du nouveau à la mairie !

Etes vous venus récemment nous rendre visite à la mairie ? Si vous ne l'avez fait nous vous y convions..... il y a eu des changements, venez voir : les lieux ont été découpés de nouvelle façon, quatre postes de travail bien séparés permettent à chacun, chacune d'avoir dorénavant un espace autonome, il y a des plantes vertes maissurtout, surtout, une très charmante jeune fille vous accueille maintenant dès l'entrée. Il s'agit de Fanny Léonard qui depuis le mois de mai nous vient en aide pour les tâches administratives et soulage ainsi notre maire de ces aspects très prenants. Fanny, se forme à ce travail, elle est d'ores et déjà opérationnelle sur bien des aspects, sa vivacité, sa bonne humeur, son dévouement pour chacun sont évidents, elle aime son village, elle aime son travail et apporte dans ces murs sa jeunesse et son entrain. Bienvenue à toi Fanny, dans ce nouveau métier, ta présence est précieuse pour tous !



Viviane, que chacun connaît, prend désormais soin des locaux communaux depuis le 1er mai 2014.

C'était vraiment une nécessité que d'entretenir les nombreux lieux publics que nous possédons.

Elle ne compte pas son temps et ayant assumée cette tâche gracieusement durant son mandat de conseillère municipale, ce poste lui revenait de droit.

Gestion des déchets

En ce début d'été, ces quelques lignes pour un appel à la mobilisation de tous et de chacun d'entre nous sur la commune afin qu'un effort nécessaire soit fait tant dans la gestion des ordures ménagères que des déchets recyclables.



Le verre est trop souvent déposé dans les poubelles grises ou déposé à côté des containers.

Si nous ne voulons pas voir augmenter la redevance ordures ménagères sur nos feuilles d'impôts soyons vigilants.

Les encombrants ne doivent pas être déposés avant les dates de collecte près des containers.

J'en appelle donc à la mobilisation et à l'esprit citoyen pour une gestion responsable

Des fruits, des fleurs, des feuilles et des branches

Bon ! C'est vrai ! Depuis quelque temps, le village semble un peu sinistré après tous ces travaux : de la poussière, des cailloux...les rues sont devenues disons...minérales ! Alors nous à la mairie, comme vous tous, nous ressentons une grande envie de verdure, de couleurs et de fleurs !.

Comme chacun sait, il faut semer pour récolter , nous venons donc de faire un plan de plantations pour la rentrée avec l'aide nous l'espérons du Conseil Général mais en attendantil faut tous nous y mettre.

Aussi n'hésitez pas, semez, plantez et laissez faire la nature. Les roses trémières, les giroflées, les valérianes, les érigérons sont bonnes filles et bons garçons, ils se sèment spontanément (on peut les aider) un peu partout et ensuite sans arrosage, ils donnent généreusement des fleurs et de la couleur.

Mais bien sûr des rosiers grimpants ici ou là, des clématites de jardins, des chèvrefeuilles parfumés, mettent magnifiquement en valeur, nos murs de vieilles pierres. Les potées fleuries saisonnières sont les plus belles mais elles demandent soins et eau, à vous de voir.

Les deux photos ci dessous n'ont pas besoin de légende, c'est tellement plus accueillant une maison fleurie.



Avant



Après

A nous tous de faire de Saint Martial un village fleuri.

Le Marché !

Il était attendu, il était là ! Le dimanche 6 juillet a vu la réouverture de notre marché estival .

Cette année une commission menée par Yannick Gottigny avait contacté à l'avance les éventuels participants, producteurs ou artisans. Nombreux ont répondu à l'appel.

Un accordéoniste a animé cette matinée qui a vu

se mêler joyeusement Saint Martialais et estivants, et ce sera comme cela pendant deux mois !



Côté NATURE

ATTENTION !!!!

Le Cynips du châtaignier

" Le Cynips du châtaignier est un fléau qui vient d'arriver en Languedoc Roussillon.

Symptômes et dégâts :

" Le Cynips en taille adulte fait 2 mm ; il pond en juin/juillet. Les larves passent l'hiver dans les bourgeons, sans symptômes apparents. Au printemps, des gales apparaissent causant une diminution de la croissance des rameaux et une baisse importante de la production.

Les mesures règlementaires :

" Il est fait obligation de déclarer tout symptôme auprès de la mairie ou auprès du service régional de l'alimentation après avoir marqué les arbres attaqués et reporté l'emplacement sur un plan parcellaire :

" Maison de l'agriculture

" Place Jean Antoine Chaptal—CS 70039

" 34060 Montpellier Cedex 02

" Tél : 04 67 10 19 50



5410742

INFORMATIONS

Horaires de la mairie

La mairie est ouverte sauf avis contraire, par voie d'affichage

Lundi 8h à 12h

Mercredi 8h à 12h

Jeudi 8h à 12 h

Vendredi 8h à 12 h

Le maire reçoit aux heures d'ouverture de la mairie

Les adjoints reçoivent sur rendez vous

Quelques numéros utiles

Samu	15
Pompiers	18 112 à partir d'un portable
Gendarmerie	17 à Sumène : 04 67 81 30 01
Assistante sociale	04 67 81 86 60 1er et 3ème mardi de chaque mois
Docteur Monney	04 67 81 32 84
Pharmacie Sumène	04 67 81 35 60
Sous Préfecture	04 67 81 67 00
	ouvert le matin, fermé le vendredi
Trésor public	04 67 81 01 46